

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Serqueux s'est réuni à la salle Léon Collin le **vendredi 4 décembre 2020** à 20h30 sous la présidence de madame CLAUDE Christelle Maire.

Présents : Mmes CLAUDE Christelle, SCHROETER Emilie, SCHROETER Ursule, BELARGENT Julie, Mrs CLAUSSÉ Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude, THIBAUT Johann, THIVET Eric

Absent excusé : BELLORTI David

Secrétaire de séance : BELARGENT Julie

- **Installation d'un système de détection intrusion à la mairie :**

Suite à la tentative de vol par effraction à la mairie en date du 26/07/2020, le maire rappelle au conseil municipal d'une demande d'installation d'une alarme dont le détail avait été exposé en réunion du 30/10/2020.

Après visite des lieux, la société Activeille propose une offre pour la protection des biens sous forme d'abonnement pour un montant mensuel de 93.60€.

La caisse locale de Groupama participe à hauteur de 2 mois d'abonnement et un forfait de 150€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette offre et autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

- **Etat d'assiette – année 2021 :**

Les parcelles 7.2/8.1/19/29/38/47/52.1/64/68/70/87/88/93.1 sont inscrites à l'état d'assiette pour l'année 2021

Le passage est reporté pour les parcelles 12 et 13 dont les produits sont non commercialisables vu le contexte.

Les parcelles 19/29/68/70/87/88 seront mises en vente en bloc et sur pied par les soins l'ONF.

Les coupes affouagères pour 2021 seront les parcelles 7.2/8.1/52.1/47/38.

Les parcelles 64/93.1 seront exploitées en régie par l'ONF.

- **Clôture du rôle des affouages – année 2020 :**

Considérant que le rôle des affouages a été ouvert le 2 novembre 2020 et qu'un délai de 15 jours a été laissé aux habitants pour formuler leurs réclamations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que ce rôle est clos, arrête à 22 le nombre des affouagistes et fixe à 30€ le montant de la taxe affouagère pour l'année 2020.

- **Mise en place d'un défibrillateur à la salle des fêtes :**

Le Maire informe le conseil municipal que le décret du 19 décembre 2018 rend obligatoire l'équipement en défibrillateur de tout établissement recevant du public de catégorie 4 et ce dès le 1^{er} janvier 2021. Deux offres sont présentées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de la Sté D-Sécurité Groupe pour un montant de 1986€ TTC comprenant un pack complet défibrillateur avec coffre intérieur inclus, électrodes pédiatriques, installation + mise en service + coffre extérieur. Une maintenance annuelle de 149€ HT est également à prévoir.

- **Changement du filtre du château d'eau :**

La société Véolia n'a pu nous fournir dans les délais un devis descriptif concernant le remplacement du filtre à sable mais après s'être rapprochés de ses fournisseurs, nous propose un estimatif global de 44000€ H.T. Dans l'attente du devis définitif de Véolia, la décision est reportée ultérieurement.

- **Succession de madame ROYER Fernande :**

Me AMAND, notaire à Darney nous informe qu'il est chargé du règlement de la succession de Mme ROYER Fernande, décédée sans descendant ni conjoint survivant. La défunte a laissé un testament dans lequel elle a légué l'ensemble de ses biens à la commune de Serqueux. Cette succession se compose d'actifs monétaires, d'un bien immobilier mais également d'une dette au conseil départemental. Concernant le bien immobilier, une estimation sera faite prochainement et nous parviendra afin que le conseil municipal se prononce.

- **Demande d'adhésion des communes de Chassigny et Guyonville au SMTPL :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de Guyonville et Chassigny au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres

- **Acceptation d'encaissement de chèque :**

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement d'un chèque de 17100.82€ de la Société Vivinter concernant le remboursement des indemnités journalières du congé longue maladie de Mr Defrain Raphaël.

- **Renouvellement de la convention de prestations intégrées de la société SPL XDEMAT :**

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par cette société, de la renouveler pour une période de 5 ans. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Opération « Je consomme local, tout le monde y gagne » :**

La communauté de communes des Savoir-Faire se mobilise pour soutenir l'économie locale. Un bon d'achat de 10€ par personne sera distribué aux habitants via les mairies afin de soutenir les commerçants de proximités. Ce bon d'achat de 10€ valable jusqu'au 15/02/2021 sera utilisable dès 30€ d'achats dans les commerces partenaires sur le territoire de la CCSF.

Liste des partenaires sur www.ccdessavoirfaire.fr/soutien-au-commerce-local

La séance est levée à 23h10.

Le Maire,
CLAUDE Christelle

